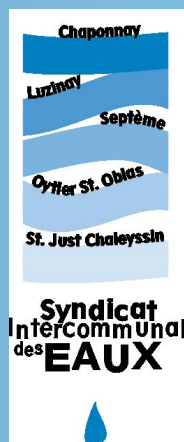


# NOUS AMÉLIORONS VOTRE QUOTIDIEN

## PASSAGE À LA TÉLÉRELÈVE DE VOTRE COMPTEUR D'EAU !



**100 % des abonnés**  
ayant un compteur public  
disposeront du service !



### Les avantages du nouveau service



Plus besoin de prendre rendez vous, la relève de votre compteur sera réalisée quel que soit son emplacement - des facturations 100 % sur index relevés.



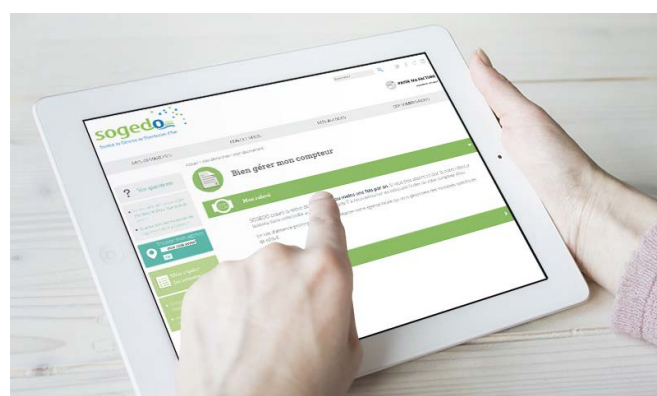
Un suivi quotidien de votre consommation avec la **possibilité de paramétrer des alarmes** et des alertes en cas de suspicions de fuite.



Fini les incertitudes lors des déménagements : l'index compteur sera disponible à la **date d'arrivée ou de départ** de votre logement.

### A partir du portail abonné, accessible en ligne, vous pourrez :

- consulter le suivi et l'historique de vos consommations,
- être informé en cas de suspicion de fuite après compteur,
- paramétrer votre compte pour recevoir des alertes lors de vos absences.



**Pour vous enregistrer sur le service, vous recevrez prochainement un fascicule vous précisant les modalités d'accès au service via internet.**



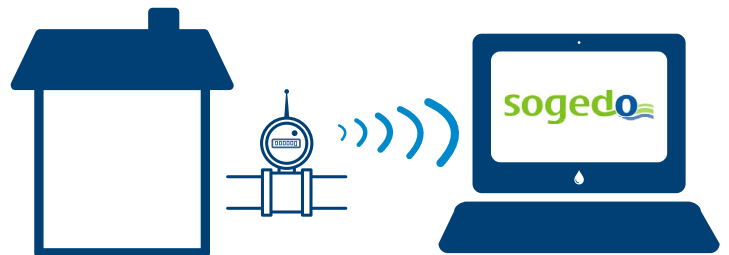
## Des économies pour le service et pour l'abonné

- **Amélioration du rendement** du réseau liée à une détection plus rapide des casses sur les conduites.
- Grâce à l'historique de vos consommations et l'accès à l'information de consommation au quotidien, vous aurez la possibilité d'avoir un suivi réel et une analyse de vos consommations avec à la clé **une diminution des consommations individuelles**.
- **Une meilleure gestion du réseau et des travaux d'investissement ciblés pour le syndicat.**



## Comment ça marche ?

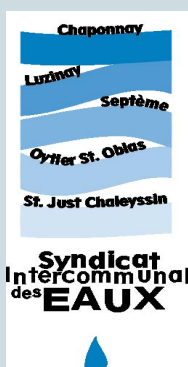
Votre nouveau compteur sera équipé d'un module radio (SIGFOX) qui transmettra deux fois par jour les données de votre consommation à un concentrateur connecté à internet.



## La mise en place

- Le déploiement du système à l'ensemble des abonnés du service s'effectuera jusqu'en 2018.
- Des agents remplaceront les compteurs existants par des compteurs équipés d'une tête émettrice.
- Environ 15 jours avant l'intervention, un courrier vous précisant les modalités de l'intervention vous sera envoyé.
- Si votre compteur est accessible, l'opération sera transparente. Si vous souhaitez assister au renouvellement de votre compteur, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous sur une plage de 2 heures.

***Cette nouvelle prestation est intégralement financée par le Syndicat, dans le cadre du prix actuel de l'eau.***



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE SEPTEME**  
Mairie de Septème – 330 place Cécillon  
38780 SEPTEME  
Tél. 04.74.58.26.58 - Fax 04.74.58.23.85  
syndicatdeseauxsepteme@orange.fr



**SOGEDO**  
Zone d'Activité - 109 rue de la Garenne  
38780 SEPTEME  
Tél : 04 74 59 69 04